
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS
APPLICABLES AUX DÔMES ET CONTENEURS, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs ».

2. Objet du projet de règlement

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans le cas d'un écocentre, l'usage de conteneurs pour l'entreposage des matériaux et l'utilisation d'une roulotte de chantier comme bâtiment principal. Le règlement vise aussi à permettre, à titre de bâtiment accessoire à un usage principal, l'utilisation d'un dôme recouvert de toile pour l'entreposage de granulats bitumineux recyclés. Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 9 septembre 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 14^e jour du mois d'août 2024.

La greffière,



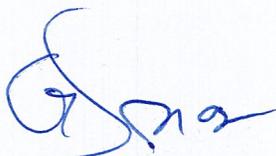
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 août 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 août 2024.

Donné à Coaticook, ce 14 août 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras